

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (2005)
Heft: 67

Artikel: En prison, tous ne sont pas égaux
Autor: Klaus, Gregor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-971213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



En prison, tous ne sont pas égaux

En raison d'un éventuel risque d'évasion, la part des détenus étrangers est nettement plus basse en semi-détention qu'en régime fermé.



Aujourd'hui, en Suisse, la plupart des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires fermés sont des étrangers. Des ethnologues de l'Université de Berne montrent comment on en est arrivé là et ce que cette situation signifie pour les prisons.

PAR GREGOR KLAUS
PHOTOS KEYSTONE

Ces quinze dernières années, la part de ressortissants étrangers dans les établissements pénitentiaires suisses est passée de 24 à 50 pour cent. Elle est particulièrement élevée dans les établissements fermés. Dans le pénitencier de Thorberg dans le canton de Berne, par exemple, 80 pour cent des détenus sont des étrangers, issus de plus de cinquante nations. En mars 2000, l'opinion publique a eu l'occasion de se rendre compte des problèmes que représente cette évolution pour les établissements pénitentiaires: les détenus sans passeport suisse avaient alors fait grève pour obtenir notamment davantage de chaînes de télévision étrangères.

Le mouvement des prisonniers n'a pas été couronné de succès. Mais il a éveillé l'intérêt de Hans-Rudolf Wicker de l'Institut d'anthropologie sociale de l'Université de Berne. Ce dernier avait en effet constaté que les prisons suisses et leurs détenus étrangers n'avaient pas encore été théma-

tisés par les sciences sociales. Pour pallier cette lacune, il s'est penché avec ses collaborateurs Christin Achermann, Ueli Hostettler et Jonas Weber sur les raisons de l'augmentation du nombre d'étrangers en milieu pénitentiaire fermé, ainsi que les répercussions pour les détenus, le personnel, l'institution « prison » et l'administration cantonale. Dans le cadre du programme national de recherche « Intégration et exclusion » (PNR 51), les chercheurs ont mené de nombreux entretiens avec des détenus et des employés des établissements pénitentiaires de Thorberg et de Hindelbank, ainsi qu'avec des responsables des autorités d'exécution des peines et du Service des migrations du canton de Berne. Ils ont également analysé des dossiers de prisonniers incarcérés ces dix dernières années.

Toutes les données n'ont pas encore été dépouillées, mais les scientifiques sont notamment en mesure de montrer pourquoi la part de détenus étrangers est aussi élevée en régime fermé. « Comme la plupart des détenus étrangers doivent quitter la Suisse après leur séjour en prison, on considère qu'ils risquent de s'évader et on

les place automatiquement en détention fermée », explique Ueli Hostettler. Alors qu'un Suisse peut être placé en régime ouvert pour le même délit. En semi-détention, la part d'étrangers est ainsi de 40 pour cent, donc nettement plus basse qu'en régime fermé.

Conséquences sur la réinsertion sociale

Le fait qu'une grande partie des détenus dans les établissements fermés doive quitter la Suisse a des conséquences sur les mesures de réinsertion sociale qui sont censées, selon le Code pénal, les préparer au « retour à la vie libre ». Ces mesures comprennent le soutien dans la recherche d'un logement et d'un travail, ainsi que l'accès aux services sociaux. « Les conceptions et les instruments actuels de réinsertion sociale des détenus en régime fermé ne sont applicables qu'à une part toujours plus réduite d'entre eux », affirme Christin Achermann. Bien que certains responsables et certains établissements s'efforcent d'assumer la mission de resocialisation au-delà des frontières nationales ou de mettre l'accent sur la formation professionnelle et le développement personnel, il serait urgent d'agir, selon elle, afin de rétablir l'égalité de droit entre étrangers et Suisses. « Il manque un concept global garantissant la réinsertion de tous les détenus », estime Ueli Hostettler. ■